

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois . . . 13.50 Six mois . . . 26.50 Un an . . . 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois . . . 13 fr. En France et l'étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

annonces : la ligne . . . 20 c. Réclames : . . . 30 c. Faits divers : . . . 50 c.

On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces. Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, place de la Bourse; à Bruxelles, 1, OLVIER de PÉLLETER.

Table with financial data for 12 and 13 January, including interest rates and exchange rates for various locations like London and New York.

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 13 janvier. Change sur Londres 4.83 1/2; change sur Paris, 5.17 1/2. Valeur de l'or, 166 1/4.

Bulletin du jour

La conférence a délibéré dans la journée du 11, ainsi qu'on l'avait annoncé; mais les comptes-rendus qui nous en sont donnés sont, pour tous une véritable déception. On s'attendait à un résultat, à peu près définitif, et les choses, si nous en croyons les dépêches de Constantinople, ne sont guère plus avancées que la semaine dernière.

LETTE DE PARIS (Correspondance particulière) Paris, le 11 janvier 1877. Le Journal officiel n'a pas encore publié le recensement de la population

en 1876, mais les résultats déjà connus autorisent à croire, que les symptômes funestes qui se sont déjà révélés en 1866 et en 1872, ne font que s'aggraver. Vous avez remarqué que la population de Paris a, en 4 ans augmenté de 135,000 habitants.

Même résultat déplorable dans les grandes villes de province. A Lille, à Marseille, il y a une légère augmentation de population, tandis qu'il n'existe pas un chiffre supérieur des naissances sur les décès.

La commission relative à la détresse des cultivateurs des marais salants, vient d'être convoquée d'urgence, pour statuer sur les demandes de secours présentées par les petits propriétaires ruinés par les ouragans de ces temps derniers.

Le Conseil municipal de Sartène (Corse), vient d'être dissous par décret du président de la République. On télégraphie, le 11 de Berlin, à la Gazette de Cologne, que M. le comte Herbert de Bismarck fils aîné du chancelier de l'empire, a été nommé secrétaire à l'ambassade d'Allemagne à Vienne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Séance du 12 janvier. Présidence de M. J. GRÉVY. La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

lores aux fluctuations les plus insupportables, malgré un escompte de rentes variant de 40,000 fr. à 50,000 fr. ce qui d'ordinaire, laisse toujours les prix en avant.

Le ministre des travaux publics n'a fait aucune objection au projet qui est adopté par l'unanimité de la commission. (Très-bien !)

Le garde des sceaux a eu à se plaindre du magistrat ainsi révoqué pour des affaires de service, il n'y a rien à dire; s'il en est autrement, l'orateur demande à M. le garde des sceaux s'il a été dans l'intention du gouvernement de toucher à l'indépendance de la magistrature.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Séance du 12 janvier. Présidence de M. J. GRÉVY. La séance est ouverte à 2 h. 1/2. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Séance du 12 janvier. Présidence de M. J. GRÉVY. La séance est ouverte à 2 h. 1/2. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le décret de 1810 dit formellement que les avocats généraux doivent communiquer leurs conclusions au procureur général, et, en cas de dissentiment, à l'assemblée générale du parquet, dont l'avis doit être suivi dans l'affaire de Besançon.

Le garde des sceaux a eu à se plaindre du magistrat ainsi révoqué pour des affaires de service, il n'y a rien à dire; s'il en est autrement, l'orateur demande à M. le garde des sceaux s'il a été dans l'intention du gouvernement de toucher à l'indépendance de la magistrature.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Séance du 12 janvier. Présidence de M. J. GRÉVY. La séance est ouverte à 2 h. 1/2. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Séance du 12 janvier. Présidence de M. J. GRÉVY. La séance est ouverte à 2 h. 1/2. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Séance du 12 janvier. Présidence de M. J. GRÉVY. La séance est ouverte à 2 h. 1/2. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le garde des sceaux qui se succèdent, obtiennent de faciles triomphes en faisant les commissions mixtes. (Très-bien ! à droite.)

Le garde des sceaux qui se succèdent, obtiennent de faciles triomphes en faisant les commissions mixtes. (Très-bien ! à droite.)

Le garde des sceaux qui se succèdent, obtiennent de faciles triomphes en faisant les commissions mixtes. (Très-bien ! à droite.)

Le garde des sceaux qui se succèdent, obtiennent de faciles triomphes en faisant les commissions mixtes. (Très-bien ! à droite.)

Le garde des sceaux qui se succèdent, obtiennent de faciles triomphes en faisant les commissions mixtes. (Très-bien ! à droite.)

Le garde des sceaux qui se succèdent, obtiennent de faciles triomphes en faisant les commissions mixtes. (Très-bien ! à droite.)

Le garde des sceaux qui se succèdent, obtiennent de faciles triomphes en faisant les commissions mixtes. (Très-bien ! à droite.)

Le garde des sceaux qui se succèdent, obtiennent de faciles triomphes en faisant les commissions mixtes. (Très-bien ! à droite.)

Le garde des sceaux qui se succèdent, obtiennent de faciles triomphes en faisant les commissions mixtes. (Très-bien ! à droite.)

Le garde des sceaux qui se succèdent, obtiennent de faciles triomphes en faisant les commissions mixtes. (Très-bien ! à droite.)

BULLETIN ECONOMIQUE LE TIMBRE DES COMPTES COURANTS. — Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la prétention nouvelle émise par l'administration du timbre, que les relevés de comptes courants devaient être munis du timbre de 10 centimes.